

# **Lancement d'un Programme National de solidarité en faveur des Enfants du Sénégal.**

Le programme, intitulé « **Parrainer un enfant, un acte desolidarité** », devrait permettre de prendre en charge les enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 6 ans. C'est une initiative commune entre le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat féminin et l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits. **Il intervient dans le cadre du plan d'action de l'ANPECTP (l'Agence chargée de la Petite enfance et de la Case des Tout-petits) et s'articule autour du « Projet Parrainage Bébé » (PPBB).**

**Pour accompagner cet élan de solidarité, les deux structures appellent à l'ouverture d'un compte de 5000 Francs CFA et au versement mensuel de 2500 Francs CFA.**

**Pour tout renseignement, contacter l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits :**

**Adresse : Sacré-Cœur III N° 193, BP : 25 274 DAKAR FANN**

**Téléphone : 33 867 51 07    FAX : 33 867 51 08**

**Email : [anctsiege@orange.sn](mailto:anctsiege@orange.sn)/ Site Web : [www.case-toutpetit.sn](http://www.case-toutpetit.sn)**

